

-----  
**Séance du 26 novembre 2004**

**OBJET** : Assainissement autonome du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes.

L'an deux mille quatre et le 26 novembre à 21H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRESENTS** : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, ROSELLO José, DISCAZEUX Philippe, GATZLER Catherine, COT Mélanie ,

**EXCUSES** : HANNINGER Ursula. SEPOLD Alex, LOPEZ Manuel

Madame GATZLER Catherine a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du mauvais fonctionnement et de la non conformité de l'installation de l'assainissement autonome de la commune à la Mairie et à la salle des fêtes. Il rappelle que le schéma communal d'assainissement préconise le système de fosse sceptique "toutes eaux" associé à un filtre à sable de type vertical.

Il donne lecture de deux devis de travaux reçus pour la réalisation d'une installation neuve et conforme aux prescriptions du schéma communal d'assainissement:

- Entreprise : CABANAC pour un montant de 3389,24€ HT soit 4053,53 € TTC.
- Entreprise ALB service pour un montant de 6588,00€ HT soit 7879,48€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité par

- de retenir l'entreprise CABANAC pour ces travaux.
- de réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés,
- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible,
- d'inscrire la dépense au budget,
- d'autoriser son Maire à engager toutes actions et à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération  
certifiée exécutoire a été  
publiée et transmise au  
Représentant de l'Etat le 03/12/2004

**Le Maire, P.BEDEL**